



Extract of PSYCHOLOGUESENRESISTANCE

<http://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?article20>

# **Avis relatif à un concours sur titres pour le recrutement de psychologues , région Picardie**

- LE METIER - DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE -



Publication date: dimanche 30 août 2009

---

**Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés**

---

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Avis relatif à un concours sur titres pour le recrutement de psychologues

NOR : SASH0919627V

Un concours sur titres est ouvert à la direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Picardie, en application de l'article 3 du décret no 91-129 du 31 janvier 1991 modifié portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 3 postes de psychologue vacants dans l'établissement public autonome de réinsertion par le médico-social de Liesse-Notre-Dame répartis comme suit :

- 1 sur le site de l'IME de Liesse-Notre-Dame ;
- 1 sur le site de l'IME de Nampcelles-la-Cour ;
- 1 sur le site de l'IME de l'Omois à Fère-en-Tardenois.

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française et les ressortissants de l'Union européenne titulaires :

1o De la licence et de la maîtrise en psychologie ou de la licence en psychologie obtenue conformément à la réglementation antérieure à l'application du décret no 66-412 du 22 juin 1966 relatif à l'organisation des deux premiers cycles d'enseignement dans les facultés de lettres et sciences humaines, qui justifient en outre de l'obtention de l'un des diplômes d'études supérieures spécialisées ou les masters délivrés dans les domaines suivants : psychologie clinique, psychologie pathologique, psychologie de l'enfance et de l'adolescence, psychologie gériatrique, psychologie appliquée à la formation d'adultes et de formateurs d'enfants, psychologie des perturbations cognitives, cliniques criminologiques, psychologie de la personne déficiente aspects neuropsychologiques et développementaux du fonctionnement cognitif, conseil psychologique, psychologie « groupes et institutions : approches cliniques et psychopathologiques », psychologie interculturelle, ainsi que dans toute autre spécialité entrant dans les missions des établissements relevant de l'article 2 de la loi no 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

2o Ou de l'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté ministériel du 1er août 1996 paru au Journal officiel du 9 août 1996 relatif aux titres exigés pour l'accès aux concours sur titres de psychologue de la fonction publique hospitalière ;

3o Ou de diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés ci-dessus dans les conditions fixées par l'article 1er (2o) du décret no 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, modifié par le décret no 93-536 du 27 mars 1993 ;

4o Ou du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris. La limite d'âge est supprimée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur. Les candidatures doivent être adressées, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, à la direction régionale des affaires sanitaires et sociales, 52, rue Daire, 80037 Amiens Cedex 1, auprès de laquelle peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.